

**CAMPAGNE D'ERADICATION DE LA BVD
BON DE COMMANDE DES BOUCLES**

Tarifs valables du 01/01/2024 au 31/12/2024

N° de cheptel :
 Nom :
 Adresse :
 Tél : Mail :

Je soussigné, commande des :

Date de fin prévue du plan BVD : _____
 (pourra être modifiée si IPI détectés)

SURBOUCLAGES (boucles bouton blanches) Facturation par le GDS

Afin d'épuiser votre stock actuel, nous préconisons la commande de boucles boutons. Il s'agit d'une boucle BVD qui devra être posée en plus des 2 boucles d'identification sur les veaux. Ces boucles "bouton" seront identifiées avec le N° National des boucles de votre stock actuel.

| Début du n° de série | Nbre de boucles |
|----------------------|-----------------|
| | |
| | |

Tarifs boutons:

- Bouton prélèvement BVD seul: 1,77 € HT
- Frais de colisage/port : 5,99 € HT

| | |
|---------------------------------------|-----|
| Nb de naissances sur un an | A |
| Nb de boutons commandés | B |
| Besoin en boucles de naissance | A-B |

BOUCLES NAISSANCE Facturation par l'EdE

J'utilise des boucles électroniques : OUI NON

| Début du n° de série | Nbre de boucles |
|----------------------|-----------------|
| | |
| | |

Tarifs boucles:

- Boucles conventionnelles + BVD : 2,12 € HT
- Boucles électroniques + BVD : 2,93 € HT

Nb de pince(s) TST :
 (19 € HT/pince + 5,99 € de Frais d'envoi si commandée seule)

Nb de pince(s) Classique(s) :
 (16 € HT/pince + 5,99 € HT de Frais de Port si commandée seule)

| | |
|---|--------------|
| Document à retourner à : | Date : _____ |
| GDS 72 126 rue de Beaugé 72018 LE MANS Cedex 2 contact : Caroline LEHOUX - 02 43 24 95 32 - sanitaire.gds72@reseaugds.com | Signature : |

Conseils pour la pose des boucles :

- Penser à poser la boucle à prélèvement en premier - Poser la boucle à prélèvement à l'oreille droite
- vidéo à regarder sur www.youtube.com, « Pose boucle BVD »

ENGAGEMENT PRELEVEMENT AURICULAIRE BVD

Je soussigné _____
Lieu-dit _____
CP-Commune _____
N° cheptel _____
Vétérinaire sanitaire _____

M'engage à respecter le protocole technique du GDS72 suivant :

- Isolement et abattage des porteurs de virus (diagnostiqué par prélèvement de cartilage auriculaire) **dans les 15 jours.**

Le GDS de la Sarthe s'engage à :

- Accompagner l'éleveur dans sa commande de boucles d'identification officielle à prélèvement auprès de l'Etablissement de l'Elevage Pays de la Loire,
- Commander les Kits de prélèvement à utiliser pour les animaux déjà identifiés,
- Indemniser les animaux IPI et prendre en charge une partie des analyses selon les prises en charge en cours de validation.

Le GDS se réserve le droit d'arrêter le versement ou de demander le remboursement des aides financières si l'élimination de(s) IPI dans les 15 jours, n'était pas respectée.

Réglementation : selon l'arrêté ministériel du 31/07/2019, tout manquement à cette obligation aboutirait à l'attribution d'un statut du cheptel non conforme. Tout départ d'animaux (hors abattoir) serait alors interdit.

Fait à _____, le _____

Eleveur
(signature et mention manuscrite « lu et approuvé »)

Représentant GDS

NB : l'accompagnement financier prévu ne peut être effectué qu'à des éleveurs régulièrement à jour de leur cotisation sanitaire. Les techniciens GDS interviennent à votre demande. La mise en œuvre des conseils prodigués et leur adaptation éventuelle restent de votre ressort. Aucun défaut de conseil ne pourra leur être imputé en dehors de cette limite.